CONSEIL ET PLANS DE SÉCURITÉ

SOGS : schéma d'organisation globale de la sécurité

sur devis (selon les bâtiments)

DURÉE	LIEU	DÉLAI D'ACCÈS
Sur devis (selon les bâtiments)	**Date à convenir - Sur Site**	**Prendre contact avec le service commercial du CFSI Formations**

Objectifs

- Prendre en compte la sécurité dans sa globalité dans un magasin ou un centre commercial
- Identifier les risques d'incendie de votre établissement
- Elaborer des consignes adaptées au personnel et aux équipements de votre établissement

POUR QUI ?

Le personnel de l'encadrement

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

Le programme

Cadre réglementaire

Il s'agit d'une obligation règlementaire pour tous les établissements avec activités de type M (magasins et centre commerciaux) du 1er groupe (dont l'effectif du public est supérieur à 200 personnes au total ou supérieur à 100 personnes en sous-sol) conformément aux dispositions de l'article M 31 de l'arrêté du 13 juin 2017.

Au-delà de cette obligation, c'est surtout un outil permettant à un exploitant de formaliser, par écrit, l'organisation de la sécurité de son établissement et les procédures d'évacuation du public, y compris des Personnes en Situation de Handicap (PSH).

1re Partie : La préparation

Prise en compte de l'existant et le recueil d'informations : les caractéristiques et les spécificités de l'Etablissement

- Natures des risques
- Organisation existante
- Spécificités liées aux publics accueillis

2e Partie : Le rôle de chacun des acteurs en cas de sinistre

- Responsable sécurité, chefs d'équipe, agents de sécurité SSIAP, société de gardiennage
- Directeur d'établissement, directeur ou cadre d'astreinte, responsable maintenance
- Electriciens, standardiste ou poste d'accueil physique et téléphonique

3e Partie : La mise en sécurité

- Établir les spécificités en termes de mise en sécurité des occupants
- Définir les grands principes d'évacuation (rôle des guides et serre files, dégagement de personnes immobilisées)
- Définir l'organisation en lien avec les consignes particulières des locaux spécifiques

3e Partie : Le document SOGS

- Rédaction
- Remise et présentation des documents

Option : Formation (sur devis)

Exercices de mise en œuvre du SOGS auprès des salariés avec application des consignes selon plusieurs scénarii

- Exercices d'évacuation partielle ou générale
- Avec ou sans fumée

PROFIL DE L'AUDITEUR

Formateur titulaire de la « carte pro formateur » délivrée par le CNAPS, diplômé SSIAP 2 et/ou SSIAP 3 et titulaire du certificat de formateur SST (INRS).

Formateur disposant des compétences techniques et pédagogiques ainsi que d'une solide expérience terrain en sécurité pour transmettre ses connaissances et savoir-faire.